



**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure pourra faire parvenir toute contestation détaillée ou commentaire par courriel ([urbanisme@vsmsll.ca](mailto:urbanisme@vsmsll.ca)) ou par lettre adressée au Service de l'urbanisme (3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0) **au plus tard le mardi 11 octobre 2022 à midi**. Le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes lors de sa séance du conseil du mercredi 12 octobre 2022 à 20h.

**2956, chemin d'Oka**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la réduction de la marge latérale gauche du bâtiment principal à 1.7m au lieu de 2m.

**Lot 6 494 858 (rue Provost)**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la construction d'une maison unifamiliale avec une marge latérale totale de 4.69m au lieu de 5m.

**Lot 6 494 859 (rue Provost)**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la construction d'une maison unifamiliale avec une marge latérale totale de 4.78m au lieu de 5m.

**3243-3245, chemin d'Oka**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

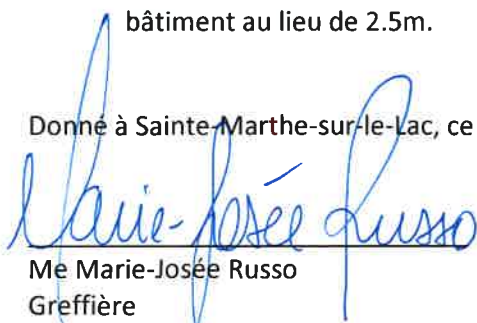
- De permettre la réduction de la marge latérale gauche à 2m pour un agrandissement résidentiel de 13.4m<sup>2</sup> au lieu de 3m, de permettre la réduction de la marge latérale gauche à 2m pour un agrandissement commercial de 268.5m<sup>2</sup> au lieu de 3m, de permettre la réduction de l'allée de circulation à 4m, au lieu de 6m et de permettre 16 cases de stationnement au lieu de 20 cases.

**49, 37<sup>e</sup> avenue**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la construction d'une maison unifamiliale avec une marge latérale totale de 3.7m au lieu de 5m et de permettre que l'espace de stationnement empiète de 2.8m en façade du bâtiment au lieu de 2.5m.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.

  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Russo  
Greffière